



En direct de Châteauroux-les-Alpes

LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE CHÂTEAURoux-LES-ALPES

Tél. 04 92 43 22 04 • Fax 04 92 43 55 95 • Courriel : mairie.05380@wanadoo.fr
Horaires mairie : du lundi au vendredi 8h30-12h • Mardi 14h-17h



Trimestriel N°36 - Avril 2017

LE CAMPING NEW RABIOUX S'ÉQUIPE

Après plusieurs années passées sans grande activité, le camping de Châteauroux, propriété de la Commune, semble reprendre vie.



© C. Blanchet

En juin 2015, juste au début de la saison touristique, les nouveaux titulaires de la délégation de service public octroyée pour deux ans par la Commune se sont mis au travail et ont réussi à ouvrir en urgence le camping durant l'été 2015.

Annick Desbonnet, aidée par son conjoint, et Sébastien Romanet sont des professionnels de l'hébergement de loisir et se sont donc associés pour créer la société *New Rabioux* qui gère dorénavant le camping avec une DSP de 15 ans. Cette durée permet aux nouveaux délégataires de se projeter dans l'avenir et d'investir dans le camping. C'est ainsi que déjà l'an dernier, ils installaient 4 mobil-homes avec la possibilité d'en ajouter 3 autres plus tard.

Cette année, une piscine de 4 mètres sur 10, profonde d'un mètre cinquante, est creusée.

Elle sera chauffée à 26-27° C par une pompe à chaleur dès le début du mois de juin.

De nouveaux équipements sont installés ou réhabilités : terrain de boules, jeux pour enfants, terrain de volley et jusqu'à l'ancien mini-golf qui est restauré et mis gratuitement à la disposition des résidents du camping. Un petit snack doit ouvrir cet été et dans l'avenir les emplacements des campeurs seront matérialisés par des petites haies.

Le *New Rabioux* oriente sa clientèle essentiellement vers les familles et accueille les caravanes, les tentes ainsi que les camping-cars. Une aire de services (vidange des eaux usées...) est en cours d'équipement.

On imagine bien que toutes ces transformations rendent ce camping de plus en plus attirant et cela ne manquera pas d'être constaté dès cet été. Les réservations sont déjà en cours, et une ouverture exceptionnelle est programmée en avril.

Les liens entre le camping et le village devront néanmoins être réactivés pour orienter les campeurs vers les festivités et les commerces des Aubergeries. Nous souhaitons une bonne saison au *New Rabioux*. ■

UNE NOUVELLE BOULANGERIE

Les efforts pour revitaliser le village se concrétisent avec l'ouverture de la nouvelle boulangerie sur la place de la mairie.



© C. Clivio-Leterrier

Rappelons la chronologie : En février 2015, le Conseil municipal décide de se porter acquéreur de la maison Gieulles, suite à la liquidation judiciaire frappant alors cet édifice situé sur la place de la mairie, pour un prix de 74210 € plus 2500 € de frais de notaire. L'acquisition est réalisée début 2016.

L'objectif clairement avancé par les élus est : « d'implanter un local commercial au rez-de-chaussée ». Le village n'ayant plus de boulangerie, c'est naturellement ce type de commerce que la municipalité a souhaité voir s'installer. Des demandes de subventions sont alors déposées auprès de l'État, du Conseil régional et du Conseil départemental, à hauteur de 40 000 € HT. Des travaux importants ont alors été effectués, en partie par les employés communaux, afin d'en minorer le coût.

Un bail commercial de 9 ans est signé depuis le 01/01/2017.

L'artisan boulanger, Frédéric Henry, a donc ouvert son atelier de panification ainsi que son commerce « Le Bricheton des Écrins », où il vous attend depuis février. ■

À VOS PHOTOS !

Qu'elles soient décalées, insolites ou classiques, la commune de Châteauroux est à la recherche de photos amateurs qui pourraient être insérées dans le prochain agenda, à paraître pour 2018 ou pour le site internet : www.chateauroux-les-alpes.com.

L'auteur de la photo sera mentionné.

Vous pouvez les envoyer à photos@chateauroux-les-alpes.com avant le 28 juillet 2017. ■

LE MOT DU MAIRE



© M. Béraud

2017 sera, à n'en pas douter, une année de changements et donc d'incertitudes nombreuses du fait notamment de la mise en mouvement de la nouvelle organisation territoriale et de ses conséquences sur un certain nombre de services et compétences.

En parallèle, Philippe Court, préfet du Département et de Jean-Marie Bernard, président du Conseil départemental sont récemment venus visiter une habitation du village qui a fait l'objet d'une rénovation globale ayant bénéficiée du dispositif d'aide à la rénovation thermique des logements de l'Agence nationale de l'habitat.

Ils ont ainsi pu constater le dynamisme de notre cœur de village qui s'est progressivement rénové et repeuplé.

Ce fut naturellement l'occasion pour moi de les recevoir en mairie et d'échanger avec eux sur quelques projets importants pour lesquels nous aurons besoin demain de tout leur soutien, aussi bien financier qu'en matière d'ingénierie publique : la rénovation thermique du bâtiment administratif et de celui des Mathieux ; l'aménagement de la traversée du village et une meilleure sécurité.

Jean-Marie BARRAL

Retrouvez l'actualité et les animations de Châteauroux-les-Alpes sur le site internet : www.chateauroux-les-alpes.com

2 DÉCEMBRE 2016

■ STATUTS

Le Conseil prend acte de la création de la nouvelle Communauté de communes de Serre-Ponçon par arrêté préfectoral du 2/11/2016. Elle est créée par fusion des Communautés de communes de l'Embrunais, du Savinois Serre-Ponçon et intègre les communes de Chorges et Pontis. Les nouveaux statuts entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

■ ÉLECTIONS

• La Commune passera de 4 représentants à 2 au sein de la nouvelle assemblée communautaire. J.-M. Barral et J. Brenière sont élus représentants de la Commune au sein de la Communauté de communes de Serre-Ponçon.

■ BAIL RURAL

Suite à l'acquisition de la propriété Gieulles qui comprend des vignes, un nouveau bail doit être conclu avec Ch.-H Tavernier afin qu'il puisse poursuivre son activité liée aux vignobles.

Le choix du locataire est dicté par l'accord avec la SAFER. La durée du bail est de 18 ans, le montant du loyer annuel est de 200 €. Le bail est incessible.

22 DÉCEMBRE 2016

■ PROJET RÉNOVATION THERMIQUE

Le Conseil a défini le plan de financement des travaux de réhabilitation thermique des bâtiments communaux les Aubergeries et les Mathieux et a pris acte de la subvention de l'État d'un montant de 240 000 €. Les deux bâtiments doivent répondre au label Bâtiment Basse Consommation pour bénéficier des plus forts taux de subvention. Le montant Hors Taxe prévisionnel des travaux s'élève à 830 000 €.

20 JANVIER 2017

■ SIVU DE L'EAU DE L'EMBRUNAIS

J.-M. Barral et C. Fabre seront les représentants de la Commune au SIVU.

■ QUESTIONS DIVERSES

• **Cabanes Pastorales :** La Préfecture a accepté la demande de subvention pour les cabanes pastorales.

■ TARIFS 2017

• repas portés

Le prix du repas payé à l'hôpital passe de 8 € à 8,10 € à partir du 01/01/2017. Le Conseil décide de ne pas reporter l'augmentation sur les usagers.

• salle des fêtes et médiathèque

Reconduction en 2017 des tarifs 2016.

■ QUESTIONS DIVERSES

• **Motion** sur le maintien et la remise à niveau de la desserte ferroviaire dans les Hautes-Alpes.

• Le Conseil est informé du passage du Tour de France cycliste sur la commune le 20 juillet 2017 vers 13h30.

• **RTE :** l'association Avenir Haute-Durance est déboutée de son recours suspensif contre l'arrêté de déclaration d'utilité publique ministériel. Cette décision induit la poursuite des travaux et clôt pour l'essentiel l'action en justice malgré l'attente d'un jugement sur le fond. Le soutien financier de la Commune aux actions en justice et aux frais d'avocat prend fin. ■

■ CLASSEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE : PEFC

Le label issu du Programme de reconnaissance des Forêts Certifiées (PEFC) incite à la gestion durable des forêts et valorise la filière bois, ce qui permet de le vendre plus aisément. Le bois issu de forêts non certifiées ne peut plus être vendu aux plateformes labellisées tel que Pralong. La certification est donc un gage de qualité de gestion et de possibilités de vente de bois plus importantes. ■

• Éclairage Public :

Les travaux de mise en sécurité du réseau d'éclairage public et de pose de dispositifs économes en énergie sont évalués à 130 000 €.

Ces dépenses devront être mises en œuvre en fonction des urgences de sécurité. ■

Le compte-rendu complet du conseil municipal est disponible en mairie ou sur le site internet : www.chateauroux-les-alpes.com

RÉVISION DU PLU

La révision du PLU a passé un cap important avec la « finalisation » du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui a fait l'objet d'une présentation et d'un débat avec la population dans le cadre d'une réunion publique le 19 janvier, puis d'un débat au sein du Conseil municipal le 2 février.

Ce PADD a été présenté le 9 février aux personnes publiques associées (représentants de l'État, du Département, de la Région, de la Chambre d'Agriculture, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, du Parc national des Écrins...). Il a reçu un accueil favorable, sur l'équilibre général du projet, sur la méthode participative de son élaboration (Atelier paysage, concertation renforcée avec la population...).

Rappelons que la commune ne pourra conserver en zone constructible uniquement que les surfaces nécessaires à son projet de développement dans le respect des objectifs de densification fixés par l'État.

Concrètement, la Commune doit justifier auprès de l'État le nombre d'hectares constructibles, en lui présentant des objectifs chiffrés d'accroissement de sa population, mais également un projet et une méthode claire pour garantir la densification de l'habitat.

Dans ce sens, le Conseil municipal indique, dans son PADD, le souhait de « continuer de se développer et voir son nombre d'habitants augmenter mais de manière raisonnée et en adéquation avec les équipements et les services existants sur son territoire ». Suite au diagnostic territorial et à la définition de ce PADD, le « point d'équilibre » retenu est de 1500 habitants soit 400 supplémentaires. La surface maximale ouverte à l'urbanisation résidentielle avec des activités compatibles avec l'habitat sera de 16 hectares pour une densité moyenne à 15 logements/ha. ».

Malgré un objectif permettant un accroissement significatif de la population, de nombreux terrains seront retirés des zones constructibles.

Le Conseil municipal assume ses responsabilités en mettant son PLU en conformité avec la loi mais souhaite réaffirmer clairement le regret et l'opposition des élus à la « méthode » et aux objectifs imposés et pointe notamment le fait que :

- cette réglementation ne tient pas compte du contexte local

- elle occulte les situations individuelles, notamment en matière d'obtention du foncier : acquisition, succession...

- ce soit la commune et ses élus qui sont contraints de porter la révision du PLU, de se conformer à des objectifs qui sont imposés par l'État et le législateur.

Zones AUH (Zones à urbaniser pour l'habitation dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble).

Le bureau d'études CHADO a rencontré les propriétaires des zones AUH. Ces zones du PLU étaient destinées à l'urbanisation sous certaines conditions (réalisation d'équipements publics, aménagement d'ensemble conditionné à l'entente entre tout ou partie des propriétaires de la zone...), mais très peu de projets ont réellement abouti. Les deux principales raisons soulevées : des blocages en raison des orientations d'aménagement à respecter et l'absence de projet de construction de certains propriétaires.

Il est donc nécessaire de connaître les attentes et projets éventuels des propriétaires pour définir quelles parties de ces zones pourraient être destinées ou non à l'urbanisation, et le cas échéant sous quelles conditions d'aménagement.

RAPPEL :

Des questions, un besoin de renseignements complémentaires : vous pouvez rencontrer sur RDV le maire ou l'élu délégué. ■

RESSOURCERIE DE PRALONG : REVALORISER LES OBJETS

Avec la réforme territoriale, le SMICTOM, chargé de la collecte et du traitement des déchets a du étendre ses actions aux nouvelles communes intégrées dans la Communauté de Communes de Serre-Ponçon. Toutefois le fonctionnement de la Ressourcerie reste identique pour le public.

UN SMICTOM REBAPTISÉ

En effet, la compétence devient intercommunale, ce qui entraîne la suppression du syndicat mixte existant et la création, par le conseil communautaire, d'une régie dotée de la seule autonomie financière. Le changement est important d'autant que la régie ne dispose pas de personnalité morale. Ainsi, les décisions sont désormais prises par le Conseil communautaire (après avis du Conseil d'exploitation) et le fait d'ordonner des dépenses ou d'effectuer des recrutements est du ressort de la présidente de la Communauté de communes. Si l'acronyme demeure, il signifie désormais « Service Mutualisé Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Serre-Ponçon » (SMICTOM Serre-Ponçon). Comme chacune des 17 communes, Châteauroux dispose d'un membre titulaire au sein du conseil d'exploitation de la régie (J. Brenière) et d'un membre suppléant (J.-M. Barral).

LA RESSOURCERIE

Elle comprend 3 espaces principaux pour une surface totale de 350 m² (1 lieu de stockage de 150 m², l'atelier de 100 m² et 1 magasin de 100 m²). C'est un bâtiment possédant l'agrément Basse Consommation. Il est équipé d'une chaudière à granulés, alimentée par un fournisseur local.

Toute l'activité est de plain-pied pour faciliter la manutention.

Une extension de l'espace de vente est par ailleurs en projet.

La Ressourcerie a ouvert le 5 mars 2014. Elle est un service du SMICTOM et a deux objectifs principaux :

- **La réduction des déchets**, avec l'enjeu essentiel de prolonger autant que possible la durée de vie de notre ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux), en proposant de récupérer, remettre en état ou réparer les objets pour qu'ils puissent être réutilisés.

Environ 65% des objets collectés sont revendus en magasin. 30% des objets sont démantelés puis orientés vers des filières de recyclage (bois, métal, papier...), car ils sont non conformes à la vente.

Le taux de valorisation moyen est de 95%, ce qui est très performant (5% ni vendus, ni recyclés).

- **L'insertion par l'activité économique**, puisque la Ressourcerie bénéficie de l'agrément de l'État « Atelier et Chantier d'Insertion » (ACI) pour 6 postes en CDD. Elle propose un accompagnement pour un retour à l'emploi durable de ses salariés, basé sur une activité économique valorisante.

Au magasin, vous pouvez aussi bien déposer et acheter :

- des petits appareils électriques et de l'électroménager,
- des meubles pour tous les usages,
- des sacs et du linge de maison,
- des livres et des multimédias (CD, DVD, vinyles, jeux vidéos...),
- des jouets, des jeux et des articles de puériculture,
- de la vaisselle, des bibelots, des bijoux,
- des articles de bricolage, de jardinage et d'activités extérieures,
- des antiquités, des tableaux,
- ... à des prix très accessibles !

Pour déposer des objets, deux moyens s'offrent à vous :

Des apports volontaires,

- directement à la Ressourcerie du mardi au samedi,

- à la déchèterie, dans le Chalet du Réemploi, le reste de la semaine (sauf le dimanche après-midi et les jours fériés)

Des collectes à domicile, le mardi et le jeudi matin, en prenant préalablement RDV au 04 92 43 76 27.

Pour acheter, RDV les mercredis et vendredis (14h-17h) et samedis (9h30-12h30 et 14h-17h).

Vous pouvez suivre les objets mis en vente et les actes de la Ressourcerie (notamment les braderies et déstockages) sur la page facebook : <https://fr-fr.facebook.com/ressourcieriedepalrong> ■

© Ressourcerie de Pralong



VERS UN OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Une page se tourne dans l'organisation de la « compétence tourisme » sur notre commune. En effet, le transfert de compétence (accueil et promotion) à la Communauté de communes de Serre-Ponçon est effectif depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'ensemble des associations touristiques du territoire (Comité de promotion de Serre-Ponçon, Châteauroux-les-Alpes, Chorges, Crévoux, Embrun, et le Savinois Serre-Ponçon) disparaissent au profit de l'office du tourisme intercommunal de Serre-Ponçon (OTI).

Ainsi, l'assemblée générale extraordinaire de l'OT de Châteauroux-les-Alpes qui a eu lieu le 15 mars a adopté le traité de fusion et acté la dissolution de l'association. Les anciens OT devraient devenir des bureaux d'information touristique. Quant à la part d'animation que portait l'OT de Châteauroux, elle reste de compétence communale mais devra être réorganisée. Dans ce contexte de forte incertitude, la Commune doit attendre la création de l'OTI, la prise de fonction du nouveau directeur pour connaître les jours, horaires et modalités d'ouverture de notre point d'accueil touristique.

Cela est essentiel notamment pour clarifier l'affectation de l'agent communal qui était mis à disposition de l'OT et qui a œuvré une dizaine d'années pour animer notre village. ■

NOUVEAUX GÉRANTS AU BAR DES ALPES

Alice Mathieu a cédé la place à un duo composé de Christopher Hartigan et Olivier Baudrand. Ils dirigent déjà le restaurant « Epicétou » à Embrun. Ici, leur objectif est de s'insérer dans la dynamique des commerçants de la place de la mairie et de faire perdurer l'esprit du lieu. Des concerts ou spectacles pourront être organisés les vendredis soirs. Côté cuisine, ils proposent une restauration à midi, composée de produits simples, locaux et fait maison ; pour le soir, au menu : tapas ou planchas. Ouvert tous les jours de 7h à 21h, fermé le samedi. Les horaires sont susceptibles d'évoluer. ■

PARCOURS SPORTIF DÉPARTEMENTAL

Toute la matinée du samedi 22 avril se déroulera le parcours sportif départemental des sapeurs-pompiers, au stade Pré Lagrange : n'hésitez pas à venir les encourager ! ■

EXTENSIONS D'HORAIRE À LA POSTE

Pour cause de travaux au bureau d'Embrun, du 11 mai au 19 juin, celui de Châteauroux ouvrira du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h et le samedi matin. ■

LUCAS DAUGE, LE VÉLO POUR PASSION

Tout jeune, cet habitant du hameau des Tardons s'est passionné de vélo de route. Tour de France aidant, à la télévision ou lors d'étapes haut-alpines, surmontant les obstacles, il grimpe, de club en club, pour se dépasser.



© UCPG

Il a d'abord fallu trouver un club pour bénéficier d'un encadrement permettant de participer aux compétitions. C'est l'« UC Pays Gapençais » qui l'a accueilli de nombreuses années. Il a ainsi progressé et obtenu de bons

résultats : des victoires dans sa catégorie comme lors de la montée sèche du « Défi du Giobert » en août 2015, lors du 85 km de la « Serre-Che Luc Alphand » ou encore avec une 3^e place au championnat de Provence, 3^e catégorie, en juillet 2016.

Il faut dire également qu'il y a 2 ans, Lucas Dauge a dû surmonter une épreuve de santé. Diagnostiqué diabétique de type 1, il a été obligé d'appivoiser sa maladie pour pouvoir continuer à pédaler en compétition... car la

passion est toujours là ! Persévérant, il a été sélectionné avec 12 autres jeunes du monde entier pour participer à un stage aux États-Unis en juillet 2016 avec l'équipe Novo Nordisk, une équipe pro, composée de diabétiques de type 1. Depuis l'automne, il a intégré l'équipe « M Santé Cycliste » à Aix-en-Provence en 2^e catégorie. Et il est à nouveau sélectionné pour un stage aux États-Unis en juin prochain ! Son objectif : monter de catégorie et courir sur des belles épreuves nationales.

Pour autant, à 20 ans, Lucas continue ses études : STAPS à Gap avec une licence pro « management d'équipements sportifs ». Et cet été, il profitera bien sûr du passage du Tour de France dans les Hautes-Alpes, pour participer en prélude à l'« épreuve du Tour », épreuve amateur le 20 juillet entre Briançon et le col de l'Izoard en passant par l'Ubaye... Vous êtes tous conviés à vous rassembler au bord de la route pour l'encourager dans son double challenge : celui du sport et celui de l'engagement dans la gestion du diabète. ■

DES GYPAËTES BARBUS DANS LA VALLÉE DU RABIOUX

Depuis la fin de l'année dernière, un Gypaète barbu agé de 3 ans fréquente assidûment Châteauroux-les-Alpes et en particulier la vallée du Rabioux dans laquelle l'oiseau semble avoir pris ces habitudes. Il s'agit d'un jeune mâle né le 22 février 2014 au parc animalier de Goldau en Suisse.

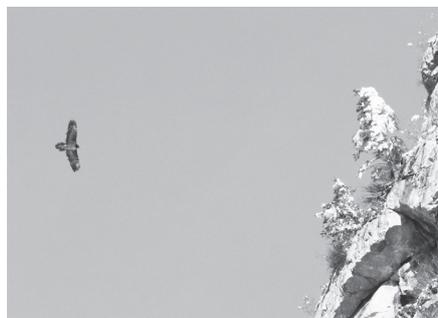
Si nous savons tant de choses sur cet oiseau c'est que celui-ci est marqué : une partie de ces rémiges (grandes plumes des ailes) a été décolorée sur l'aile droite et l'oiseau est porteur d'une balise GPS qui permet de suivre ces déplacements... pratique lorsque la technologie se met au service de la conservation d'une espèce rare et menacée !

Issu du programme international des réintroductions, Noël-Leya, c'est son nom, avait été initialement libéré le 29 mai 2014 en Suisse, alors qu'il était âgé de 3 mois ; en novembre 2014, son émetteur GPS a indiqué qu'il était stationnaire. Une équipe a été dépêchée et l'a trouvé assis sur la neige où il a ensuite été capturé. Il a rapidement été transféré au parc *Nature et Animal* à Goldau où des mains expertes l'ont soigné. De nouveau en pleine santé, Noël-Leya, équipé d'un nouvel émetteur GPS, a été libéré dans la Surselva (Suisse) en avril 2015. Depuis, il fréquente assidûment le massif des Écrins et

ses déplacements sont visibles depuis la carte de ce site :

<http://gypaetebarbu.ch/noel-leya-0>

Sa présence régulière attire d'autres gypaètes comme en atteste l'observation par les agents du Parc national des Écrins le 8 mars dernier où Noël-Leya est observé en compagnie d'un second oiseau, immature également, qui ne semble pas marqué, nous ne connaissons donc pas son histoire. ■



© Martial Bourvier (PNE)

6^{ÈME} CLASSE

L'Inspection Académique des Hautes-Alpes a décidé, dans sa carte scolaire de la rentrée 2017, la création d'un poste supplémentaire pour l'école primaire du Rabioux, qui accueillera environ 125 élèves. Une ouverture d'une 6^e classe due au seul dynamisme de notre Commune.

D'ores et déjà, la Mairie travaille avec tous les acteurs intervenant au sein de l'établissement pour préparer au mieux cette rentrée. ■

INCERTITUDES

Feu l'Office du tourisme de Châteauroux était animé par un agent communal dont le devenir est incertain ou en tout cas largement méconnu y compris de certains membres de la commission personnel alors qu'à plusieurs reprises le risque relatif à la perte de cette fonction et de ce poste a été évoqué. Quant à l'animation du village, la presse locale semble en savoir plus que l'élu de notre groupe qui siège à la commission ad hoc. L'agriculture et la gestion de l'eau risquent d'apporter quelques surprises. Après une présentation séduisante de l'installation des compteurs nous passons aux travaux pratiques et la note risque bien d'être bien plus salée que prévue. On n'est même pas sûrs de pouvoir utiliser les fontaines publiques dont le sort n'a pas été tranché. Les plusieurs centaines de milliers d'euros patiemment provisionnés avec nos impôts sur le budget de l'eau, serviront-ils ou pas au renouvellement du réseau tant attendu et souvent promis ? Eau de l'Embrunais est responsable désormais de cette provision.

Cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée lors de prochaines chroniques. ■

Groupe « Le Futur Est Entre Vos Mains »

ÉTAT-CIVIL

■ Naissances :

- Édén Bertrand, né le 2 décembre, fils de Sandrine et de Cédric Bertrand
- Anouk Keddar Vidalen, née le 19 décembre, fille de Sylvie Vidalen et de Farid Keddar
- Hugo Geay Bourdin, né le 2 février, fils de Stéphanie Bourdin et de Daniel Geay
- Owen Moynier, né le 1^{er} mars, fils d'Alexandra Nicolas et de Gabriel Moynier
- Charli Regnault, né le 1^{er} mars, fils de Céline Chabot et de Christophe Regnault
- Elsa et Lise Michaud, nées le 7 mars, filles d'Aurélien Plazy et de Sébastien Michaud
- Jeanne Grando, née le 13 mars, fille de Marion Bernard et de Jonas Grando

■ Décès :

- Émile Lions, le 20 décembre
- Marie Bertrand, née Lions, le 29 janvier
- Françoise Anthoine, le 9 février

POÉSIE POUR TOUS

Les 13 et 14 mai aura lieu une animation « Poésie-Chanson pour tous » proposée par Rions de Soleil en partenariat avec la Médiathèque. Le 14 mai une scène ouverte sera proposée lors du pique-nique poétique. Si vous voulez vous initier à la poésie, n'hésitez pas à vous inscrire aux ateliers pratiques poétiques à la médiathèque avec Isabelle Signoret : 7 avril, 28 avril, 5 mai de 18h30 à 20h00 (inscriptions au 04.92.43.72.63). ■

